



## HARAS DES CAPITELLES

2244 route de Puycornet

82130 L'Honor de Cos

06.18.12.70.72 / [harasdescapitelles@hotmail.fr](mailto:harasdescapitelles@hotmail.fr)



### Contrat de saillie - **TENAROA CAPITELLES** - MM 2024

L'ACHETEUR .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Port : ..... Mail : .....

L'acheteur achète au Haras Des Capitelles une saillie de l'étalon **TENAROA CAPITELLES** aux conditions suivantes :

1) La saillie est réservée pour la jument : ..... N° SIRE : ..... Race : .....

**La jument sera saillie en monte en main au HARAS DES CAPITELLES**

2) Le prix de la saillie comprend les frais techniques liées à la monte en main, ainsi que la génétique (Solde).

3) L'acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent la saillie. Il passera avec le HARAS DES CAPITELLES une convention distincte d'hébergement de sa jument.

4) La jument pourra être saillie autant de fois que nécessaire jusqu'au 30 août de l'année en cours.

**5) La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné du chèque de la 1ère fraction.**

6) Le signataire du présent contrat est légalement redevable du paiement du solde de saillie. En cas de vente de la poulinière avant la naissance du poulain, il devra s'acquitter de ce solde.

### PRIX DE LA SAILLIE

➤ **1ère Fraction** : Frais techniques servants de réservation (non reportable)

\* **189,90€ TTC** (180€ HT + 9,90€ de tva à 5,5%) (encaissé à la réservation) par chèque à l'ordre du Haras Des Capitelles

➤ **2ème Fraction** : Solde de la saillie

**422€ TTC** (400€ HT + 22€ de tva à 5,5%) au 1/10 garantie Poulain Vivant si jument pleine

Payable par chèque à l'ordre du HARAS DES CAPITELLES (Le solde sera reporté l'année suivante en cas vacuité certificat vétérinaire à l'appui)  
OU

**474,75€ TTC** (450€ HT + 24,75€ de tva à 5,5%) au Poulain Vivant à 48h

➤ **La déclaration de naissance** sera transmise à l'éleveur après paiement effectif de la deuxième fraction :

✓ soit par chèque libellé au HARAS DES CAPITELLES.

✓ Soit par virement bancaire

### CONDITIONS PARTICULIÈRES

**- Les juments doivent être à jour du vaccin contre la grippe, avoir été dépistées de la métrite contagieuse ET de l'artérite virale dans le mois précédent le premier saut.**

- La vaccination contre la rhino pneumonie est VIVEMENT conseillée suivant les préconisations de l'AMM.

- Un suivi vétérinaire n'est pas obligatoire mais vivement conseillé pour les juments délicates.

- Le solde des contrats au 1<sup>er</sup> octobre sera encaissé si la jument n'a pas été déclaré vide par un vétérinaire avant cette date.

- Tout solde au 1er octobre non honoré 1 mois après facturation passera au tarif Poulain vivant.

- La déclaration de naissance sera transmise par mail après paiement effectif du solde de la saillie.

Fait en doubles exemplaires le ..... à .....

le vendeur : HARAS DES CAPITELLES

L'acheteur (Signature précédée de la mention "lu et approuvé")